



DEBAT SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Synthèse régionale des débats

Version du 04/07/2013

Rhône-Alpes Région

Une organisation basée sur la mobilisation des territoires et des acteurs de Rhône-Alpes

De février à juin 2013, près de 150 débats et conférences organisés par des associations, collectivités, entreprises, ou groupements d'acteurs se sont déroulés sur le territoire régional. Le siège de la Région a accueilli 6 manifestations d'envergure nationale ou impliquant les élus ou citoyens de Rhône-Alpes (Débat des élus, Journée Citoyenne, Journée des Agences Lycéennes de l'Énergie).

En Rhône-Alpes, le débat se voulait **démocratique et citoyen, ouvert à tous et transparent** dans l'objectif de :

- sensibiliser tous les publics à la transition énergétique,
- partager les conditions de réussite de la transition énergétique,
- démontrer la faisabilité au travers d'opérations exemplaires,
- recueillir des contributions pour le projet de loi.

La plupart des débats organisés étaient ouverts au grand public, ce qui a permis la participation de près de 10 000 personnes. 69 contributions ont été déposées sur le site internet. Les objectifs de sensibilisation, d'information et de recueil de contribution ont bien été atteints.

Le débat régional s'est appuyé sur les 4 questions formulées par le débat national complétées d'une cinquième question : Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités ? Afin de souligner l'importance de la sobriété et de l'efficacité énergétique, une réflexion autour de la 1^{ère} question était imposée lors de toutes les manifestations.

Les modalités d'organisation et d'accompagnement du débat ont visé à favoriser au maximum les initiatives des acteurs régionaux de tous ordres et l'enracinement du débat dans les territoires.

L'organisation du débat en Rhône-Alpes : pilotage et outils développés

Une organisation du débat structurée en 3 niveaux :

- La Conférence Régionale : elle regroupe environ 40 organismes de Rhône-Alpes répartis en 5 collèges (Etat, ONG, syndicats, collectivité, entreprises) auxquels sont associés des parlementaires. Installée le 10 décembre 2012, elle s'est réunie ensuite le 22 février 2013 afin de valider la Charte de labellisation des événements et les outils régionaux d'accompagnement du débat. Une 3^{ème} et dernière réunion permettant de valider la synthèse régionale s'est tenue le 4 juillet.

- Le Comité Opérationnel (Région Rhône-Alpes, DREAL, ADEME, Rhônalpénergie-Environnement, réseau Info Energie Rhône-Alpes) : constitué dès octobre 2012, il assure le pilotage opérationnel du débat sur la transition énergétique en Rhône-Alpes, propose des outils méthodologiques supports, labellise les débats et assure le secrétariat de la synthèse.

- Les acteurs locaux des territoires : collectivités, associations, acteurs économiques... qui portent et organisent des événements locaux dans le respect de la Charte, en mobilisant le plus large public possible.

Des outils supports propres à Rhône-Alpes :

Pour atteindre les objectifs du débat national et garantir une homogénéité dans les informations diffusées ainsi que dans les contributions demandées, une Charte régionale de labellisation a été mise en place. Elle distingue deux types d'événements :

- des **conférences**, permettant la sensibilisation et l'information du plus grand nombre,
- des **ateliers-débats**, ayant un double objectif d'information du public et de recueil de contributions via une animation participative.

Un **site internet régional** dédié à la transition énergétique, www.transitionenergetique.rhonealpes.fr, a été mis en service début janvier 2013. Il regroupe l'information générale sur le débat national et régional, l'agenda des événements régionaux, 17 fiches thématiques incluant le scénario Transition Énergétique

Région Rhône-Alpes (TERRA) et 12 fiches exemples de bonnes pratiques, un fonds documentaire incluant des opérations exemplaires, ainsi que le formulaire de demande de labellisation des événements.

Outre les outils disponibles sur le site internet, les organisateurs d'événements labellisés ont bénéficié d'un kit téléchargeable d'aide à l'organisation des débats contenant :

- un film court présentant les enjeux de la transition énergétique et les spécificités rhônalpines au regard de ceux-ci,
- un diaporama explicitant les 5 questions du débat,
- un guide d'animation des débats avec des exemples,
- un guide pour la restitution des contributions,
- le kit de communication national.

Les **contributions** ont été déposées par les animateurs d'ateliers-débats sur le site Internet régional.

Une communication tout au long du débat :

La mobilisation des acteurs a commencé début janvier avec l'envoi d'un courrier à plus de 6 000 porteurs potentiels de débat (collectivités, associations, entreprises...).

Afin de relayer l'information au plus grand nombre et en particulier aux citoyens, une campagne de communication utilisant les médias régionaux : télévision, cinéma et presse a été organisée autour de 3 temps forts (journées de l'énergie, événements nationaux au siège de la Région, remerciements et bilan en fin de débat).

Une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire

La politique énergétique menée par la Région depuis de nombreuses années lui a permis de s'appuyer sur un réseau d'acteurs qui se sont emparés très rapidement du sujet. Le réseau IERA – InfoEnergie Rhône-Alpes (regroupant les Espaces Infos Energie et Agences locales de l'Énergie de Rhône-Alpes), l'agence régionale Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) ainsi que l'Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes (USÉRA) ont fortement contribué à la mobilisation des acteurs des territoires. Les territoires déjà impliqués dans des Agendas 21 ou PCET ont souvent rapidement mis en place des actions. Le réseau régional des collectivités impliquées dans un PCET s'est réuni autour de 4 ateliers le 26 mars 2013. Les entreprises se sont également mobilisées, notamment à travers leurs groupements ou les chambres consulaires.

Ainsi 143 événements ont été organisés en Rhône-Alpes (36 conférences et 107 ateliers-débats) regroupant au total près de 10 000 participants. Certains débats ont visé plus spécifiquement les professionnels et les collectivités. Cependant, l'objectif rhônalpin de sensibilisation des citoyens a été atteint puisque la majorité des débats étaient dédiés au grand public. La Journée Citoyenne a permis de mobiliser près de 100 citoyens, et 450 lycéens se sont réunis et ont débattu lors de la Journée des Agences de l'Énergie dans les Lycées le 15 mai 2013.

Des points faibles identifiés

Bien que la très forte mobilisation des différents acteurs et la très forte participation citoyenne apparaissent comme une réussite, les points faibles suivants ont été mis en évidence :

- l'analyse des thématiques traitées lors des événements a montré que certains sujets, comme le rôle des territoires ruraux dans la transition énergétique, ou les problématiques liées à l'industrie, ont été moins abordés ; cependant la Région a engagé une démarche proactive pour que des événements puissent traiter de ces thématiques.

- le débat régional n'ayant pas imposé de questions spécifiques dans le déroulé des phases participatives, les contributions restituées à la suite des ateliers-débats sont très hétérogènes, même si un cadre de restitution a été proposé.

Les propositions des acteurs, des territoires et des citoyens de Rhône-Alpes

Cette section présente les **enjeux et propositions identifiés** par les acteurs et territoires de Rhône-Alpes à la suite des 107 ateliers-débats ainsi que par les citoyens lors de la Journée citoyenne. Elle **s'articule autour des 4 questions posées au niveau national à laquelle est ajoutée la question de la gouvernance**. Les propositions des rhônalpins s'appuient régulièrement sur des **pratiques ou expériences existantes** et témoignent des conditions à mettre en œuvre pour faciliter la démultiplication de ces « bonnes pratiques ». Les débats ayant été extrêmement riches, cette synthèse ne peut reprendre l'ensemble des propositions formulées. Elle illustre par des exemples concrets les idées majeures identifiées dans les contributions et met en avant les propositions d'ordre financier et réglementaire. La méthode d'élaboration de la synthèse est présentée en annexe 1.

La **mise en place de taxes et de réglementations contraignantes** est envisagée dans une large majorité **des contributions comme la solution pour enclencher la transition énergétique**, cependant **elle ne fait pas toujours consensus** (risque d'accroissement de la précarité énergétique et frein à la compétitivité des entreprises). Au contraire, le développement d'une politique incitative généralisant l'éco-conditionnalité des aides financières et favorisant les éco-investissements remporte l'adhésion du plus grand nombre. De même, les participants à la Journée citoyenne ont indiqué que l'action des pouvoirs publics est souhaitée dès lors qu'elle permet d'accompagner (42%) et de soutenir (30%) les démarches de chacun et qu'elle est incitative et non coercitive, notamment dans l'usage de la fiscalité et dans celui de la réglementation. La voie réglementaire ne recueille l'approbation que de 7% des participants à la Journée citoyenne en Rhône-Alpes.

Question 1 : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.

👉 La **majorité des propositions** évoque :

- 1- **la nécessité de sensibiliser, informer, former et éduquer** aux problématiques énergie et climat tous les publics : les élèves (application et renforcement du programme de l'Education nationale), les particuliers (éducation aux éco-gestes), les entreprises et leurs salariés, les élus et les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités (sur les questions touchant au patrimoine et aux compétences) en développant une **communication positive** autour de la transition énergétique, et en présentant des **objectifs clairs, engageants et de court terme** pour faciliter l'adhésion.

Pour cela, il est majoritairement proposé de s'appuyer sur les structures existantes : EIE, Agences locales/régionales de l'énergie et du climat, acteurs de l'éducation à l'environnement. Celles-ci pourraient être confortées à travers une reconnaissance légale, comme structure d'intérêt général.

Les ménages en situation de précarité énergétique doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique avec des conseils personnalisés et continus. En Rhône-Alpes, leur repérage doit être amélioré en formant des « ambassadeurs de l'énergie » ou les travailleurs sociaux à la précarité énergétique.

La question « *Etes-vous favorable à la mise en place dans les entreprises ou au sein des administrations de réunions d'information obligatoires sur la question du changement climatique ?* » a été posée lors de 11 ateliers-débats. Les participants étaient **majoritairement favorables (7 débats), très majoritairement favorables (3 débats), majoritairement défavorable (1 débat)**.

- 2- **l'intérêt d'accompagner aux changements de comportements pour faire évoluer les modes de vie vers des pratiques plus sobres** grâce à :

- la généralisation du « défi famille à énergie positive » (concours impliquant des familles volontaires avec un objectif de réduction d'au moins 8% des consommations sur une saison de chauffe),
- une communication positive et valorisante autour de la sobriété en présentant les intérêts sociaux,

économiques et environnementaux de nouvelles pratiques permettant de limiter le gaspillage comme la location, la mutualisation (d'équipements, de service, ou d'usage), la réparation des équipements, la réutilisation (consigne pour le verre), le recyclage, le compostage des déchets.

- la valorisation des loisirs et du tourisme de proximité (marche, vélo, tourisme vert), le développement d'offres combinées logement/transport.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- réduire les taxes sur les produits en vrac pour diminuer les emballages, taxer « aux frontières » les produits à fort contenu en carbone du fait de leur production et/ou de leur acheminement,
- faciliter les démarches et la réglementation pour la création de compostage collectif,
- modifier le système publicitaire en obligeant ou en créant une taxe permettant de consacrer une partie des outils publicitaires aux produits locaux et à l'information sur les intérêts d'une consommation locale et raisonnée.

3- Le développement de la sobriété et l'efficacité énergétique dans le bâtiment

En Rhône-Alpes, région où le bâtiment et la mobilité représentent plus de 80% des consommations d'énergie, la majorité des contributions a naturellement mis en évidence les enjeux forts du développement de la sobriété et de l'efficacité dans ces deux secteurs. Les mesures identifiées reprennent les principales orientations du scénario TERRA et incluent :

- une meilleure visibilité des consommations (thermographie infrarouge, amélioration des diagnostics de performance énergétique, pré diagnostic et diagnostic), un suivi des consommations (développement des Smart Grids et compteurs communicants permettant de faire le lien entre la consommation et l'usage),

- la rénovation massive et ambitieuse des bâtiments existants (isolation par l'extérieur, amélioration des systèmes énergétiques, travail sur la reproductibilité des rénovations, développement d'offres globales de rénovation) ainsi que les constructions neuves performantes (bâtiments passifs ou à énergie positive) utilisant notamment des matériaux à faible contenu en carbone, des systèmes de gestion technique des bâtiments, la conception bioclimatique, des toitures et murs végétalisés,

- le pénétration massive des énergies renouvelables en rénovation ou dans le neuf.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- limiter la température des logements et bureaux à 19°C, généraliser les compteurs individuels dans le cas du chauffage collectif, modifier systématiquement les abonnements aux énergies lors de l'entrée dans un logement (en fonction des besoins et des ressources),
- mettre en place une obligation d'explicitier le coût global moyen du logement (loyer + charges) à partir des résultats de plusieurs années,
- mettre en place, de façon progressive, une obligation de travaux accompagnée d'un cadre facilitant les rénovations performantes (niveau BBC en rénovation) immédiates ou par étape,
- rendre la réglementation thermique plus ambitieuse pour l'existant et obligatoire pour les bâtiments dans les cas de cession/vente ou modification majeure,
- pénaliser les logements les plus énergivores en prenant les mesures nécessaires pour ne pas renforcer la précarité énergétique : taxe foncière basée sur les performances énergétiques des logements, loyers bloqués, bonus/malus lors de la vente, frein à la location pour les logements dépassant une certaine étiquette énergie,
- mettre en place des mesures favorables aux propriétaires ayant réalisé des travaux : rendre possible l'augmentation des loyers en cours de contrat locatif en proportion du gain financier lié à la

performance énergétique du logement pour le locataire,

- créer un guichet unique pour l'information, la sensibilisation, l'aide financière et technique aux travaux et l'accompagnement aux changements de comportements des particuliers à l'échelle des territoires,
- interdire le chauffage électrique direct,
- mettre en place un cadre de performance (réglementation thermique en rénovation) pour les réhabilitations de bâtiment d'entreprises,
- lors de la Journée Citoyenne, les participants ont souligné le rôle d'exemplarité de l'Etat, des collectivités et des entreprises pour faciliter les changements de comportements. Les propositions des acteurs de Rhône-Alpes insistent également sur ce point en proposant :
 - o la généralisation de l'affichage des consommations des bâtiments publics avec éventuellement l'obligation de réduire les consommations,
 - o une obligation de réduire et même souvent d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, accompagnée d'une obligation d'optimisation. Les économies réalisées pourraient être imputées au renouvellement des luminaires.

La question suivante : « *Etes-vous favorable à l'obligation pour les collectivités de compenser les besoins liés à des nouveaux équipements par des énergies renouvelables produites localement ?* » a été posée lors de 13 ateliers-débats, les participants étaient **majoritairement favorables (8 débats) et très majoritairement favorables (5 débats)** à cette proposition.

4- Le développement de la sobriété et de l'efficacité énergétique dans les transports passe par :

- l'incitation à l'utilisation des modes alternatifs (transports en commun, co-voiturage, auto partage) et modes doux en créant des parkings et voies dédiés au co-voiturage, des outils le facilitant (sites internet spécifique), des pistes cyclables et parcs vélos sécurisés avec station de gonflage..., la formation à l'éco-conduite, la mise en place d'offres de déplacement innovantes de type « transport à la demande », « taxis pour les personnes âgées », le recours à la traction animale comme navette en station de ski...

- l'amélioration de l'efficacité des transports en commun (augmenter l'offre, adapter la taille du matériel, travailler sur les fréquences, développer les cartes de transports...) et leur accessibilité en terme de coût : diminution voire gratuité,

- le recours à des motorisations moins carbonées en imposant une amélioration de l'efficacité des véhicules, l'intégration de vélos et/ou de vélos électriques dans les flottes d'établissements ou d'entreprises, en rendant accessible notamment les véhicules hybrides ou électriques rechargeables (ces derniers couplés à des réseaux intelligents offrent des perspectives intéressantes de valorisation des EnR), en poursuivant la recherche sur les véhicules à hydrogène et les biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} génération,

- la diminution des besoins de déplacement grâce au télétravail et aux visioconférences, la création de pôles de télétravail partagés,

- la réduction de l'impact du transport de marchandises grâce au développement de plateforme multimodale, du fret ferroviaire et du transport fluvial, à son optimisation et à la mutualisation au niveau de zones d'activité. En zone rurale ou zone de montagne, le transport par câble et/ou la traction animale sont proposés comme solution à développer pour le débardage, la collecte sélective, les travaux ou l'acheminement des marchandises dans les alpages,

- l'évolution du transport de marchandises en ville : véhicules utilitaires électriques, optimisation.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- réduire la vitesse sur route et autoroute,
- créer un cadre juridique clair pour permettre et faciliter le télétravail,
- imposer l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules,
- généraliser les plans de déplacement d'entreprise, d'administration ou d'établissements scolaires,
- réviser le système des frais réels pour encourager l'utilisation des modes doux : abattement pour les abonnements annuels de transport en commun et/ou versement d'une contribution en cas d'utilisation du vélo, du covoiturage ou des transports en commun,
- mettre en place une prime « vacances » pour les salariés utilisant les modes doux durant leurs vacances,
- développer les péages urbains, augmenter le coût de stationnement.

👉 Près de la moitié des propositions évoque :

1- la nécessité de faciliter l'accès et de généraliser les équipements plus efficaces énergétiquement ou les produits contenant moins d'énergie grise :

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- créer un cadre législatif favorable aux produits éco-conçus et aux procédés et services mettant en œuvre des technologies propres,
- généraliser l'étiquetage environnemental « environnement/énergie/durabilité » sur l'ensemble des produits de consommation (alimentation, équipement)
- mettre en place une réglementation visant à améliorer l'efficacité énergétique des équipements, leur durée de vie et à faciliter leur « réparabilité » (limiter l'obsolescence programmée),
- interdire les veilles et imposer la présence d'interrupteurs sur tous les appareils,
- mettre en place une taxe carbone ou développer les systèmes de bonus/malus pour les équipements consommateurs d'énergie et appareils de chauffage.

2- le besoin de disposer de filières professionnelles qualifiées et compétentes (ingénierie, professionnels du bâtiment, filière ENR : installation et maintenance) en agissant sur le renforcement de l'offre de formation et son accessibilité, la pédagogie pour une meilleure appropriation des normes, la communication et le transfert de savoir-faire entre laboratoires de recherche et mise en œuvre, le contrôle du travail des professionnels dans un souci de qualité et de résultats.

3- l'enjeu des politiques d'urbanisme et de transport-mobilité, identifiées comme des leviers pour développer l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et des transports. Le regroupement de ces compétences, aujourd'hui fortement dispersées, faciliterait le développement d'un urbanisme cohérent avec la politique de mobilité et permettrait de réduire les besoins de déplacements grâce à la densification de l'habitat, au développement ou à la restauration de multipolarités, et en limitant la place de la voiture individuelle. Les documents d'urbanisme sont un moyen de planifier la ville autour des réseaux structurants : transports en commun, réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur) et réseaux d'information (Très Haut Débit).

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- rendre systématique la planification énergétique dans les documents d'urbanisme, et pour s'assurer de la cohérence au niveau régional, rendre le lien prescriptif entre le SRCAE et les documents de

planification (SCOT, PLU, carte communale),

- rendre le SCOT contraignant en matière de lutte contre l'étalement urbain, rendre obligatoires les zones de covoiturage dans les SCOT, prévoir des zones de mobilité douce dans les documents d'urbanisme, mieux intégrer la nature et préserver des surfaces agricoles dans les plans locaux d'urbanisme.
- conditionner l'obtention du permis de construire pour des logements collectifs à la proximité d'une desserte en transport en commun, travailler sur l'intégration des logements sociaux performants énergétiquement à la vie des quartiers et des centres villes, rendre obligatoire une étude d'implantation climatique avant tout dépôt de permis de lotir,
- utiliser le prix du foncier pour permettre les rapprochements domicile/travail, par exemple réduire le prix du foncier en zone urbaine à proximité des zones d'emplois,
- rendre obligatoires les études d'approvisionnement énergétique dans les zones d'activité.

4-l'intérêt d'inciter à la sobriété énergétique dans les domaines agricole (utilisation des EnR, développement d'une agriculture extensive utilisant des techniques de production peu consommatrices d'énergie, partage des équipements, interdiction des produits phytosanitaires) **et de la consommation alimentaire** (circuit court, AMAP, agriculture biologique, cuisine familiale, limiter le gaspillage alimentaire, composter, se tourner vers des aliments de saison produits localement, manger moins de viande ...). Il est proposé de créer une aide à l'installation des producteurs locaux en agriculture biologique.

👉 **Les propositions suivantes sont évoquées moins souvent :**

1- L'incitation à la sobriété énergétique et à l'efficacité énergétique pour les entreprises et l'industrie repose sur :

- l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments d'entreprises notamment en encadrant l'émergence de solutions globales de rénovation avec engagement de résultats (diffusion des contrats de performance énergétique, maîtrise d'œuvre avec engagement de résultat), et en développant les contrats d'exploitation de chaufferies incluant des clauses de performance et de résultat,
- la diffusion des « meilleures techniques disponibles », grâce à un accompagnement dédié,
- la diffusion des démarches de management de l'énergie : ISO 50 001,
- la facilitation de l'usage de modes de déplacements alternatifs pour les salariés : adaptation des horaires pour faciliter le co-voiturage ou l'utilisation des transports en commun,
- la diffusion des démarches de type « écologie industrielle » dès la conception des zones d'activité.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- lever les freins réglementaires pour les projets « innovants » : statut des « coproduits » en déchets en écologie industrielle, statut du digestat en méthanisation industrielle...,
- poursuivre les aides incitatives aux écotecnologies (fiscalité, amortissement...),
- proposer une rémunération stable et durable pour soutenir la capacité d'effacement des industriels,
- poursuivre le soutien à la cogénération industrielle.

A noter que l'intensité énergétique dans l'industrie française a diminué de 25% au cours des 20 dernières années (source : ADEME).

2- Pour finir, il est proposé de s'inspirer des bonnes pratiques ou pratiques innovantes développées sur le territoire rhônalpin, sur le territoire national mais également chez nos voisins européens.

Question 2 : Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

👁️ La **majorité des propositions** s'accorde sur le fait que pour respecter les engagements de la France à l'horizon 2050, il convient de:

- 1- **développer un mix énergétique diversifié et complémentaire s'appuyant sur les énergies renouvelables, la récupération des énergies fatales pour les filières thermiques (usines d'incinération des ordures ménagères, industries, centrales nucléaires), le développement de la cogénération, la récupération de chaleur sur eaux usées, pour les besoins de chaleur, de froid, d'électricité spécifique et de mobilité.** Notamment, il est proposé d'utiliser l'électricité produite par les EnR dans les transports ou de développer la gazéification de la biomasse.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- retenir un scénario cible à échéance 2025 et 2050 pour la transition énergétique,
- imposer une part d'EnR dans tout nouveau projet de bâtiment ou sur certains types de bâtiments existants : chauffe-eau solaire sur tout bâtiment neuf ; panneaux photovoltaïques sur les bâtiments industriels, commerciaux ou agricoles ; solaire (thermique et PV) dans tous les établissements scolaires dans une double optique de production et d'information,
- simplifier les démarches administratives pour les projets EnR : procédure ICPE pour les éoliennes, intégration du photovoltaïque dans les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,
- réduire les délais de procédure pour le raccordement au réseau des installations de production électrique,
- pour tout type de projets EnR et plus spécifiquement le photovoltaïque, travailler avec les banques et les compagnies d'assurance pour faciliter le financement des projets et leur assurance.

- 2- **permettre la décentralisation des réseaux pour faciliter l'intégration des productions EnR intermittentes, mieux gérer les fluctuations de la demande et les pics de consommations et limiter les pertes électriques en :**

- développant la complémentarité et l'interconnexion entre les réseaux (réseau de gaz/biogaz, de chaleur et électrique), notamment le réseau de gaz devient moyen de stockage de l'électricité EnR en surplus par méthanation,
- développant le stockage de l'électricité : hydrogène, piles à combustible, stations de transfert d'énergie par pompage,
- déployant des réseaux intelligents : les Smart Grids, pour permettre au réseau électrique d'accepter une part plus importante d'EnR, gérer au plus près les productions et les consommations en facilitant l'effacement diffus, intégrer de nouveaux usages de l'électricité comme les véhicules électriques rechargeables,
- facilitant l'intégration et la coexistence de moyens de production à partir des EnR de tailles variées dans les réseaux (chaleur, gaz, électricité),
- garantissant la sécurité d'approvisionnement et la qualité de service par un développement du maillage et en maintenant la péréquation tarifaire.

La question suivante : « *Etes-vous favorable à la **décentralisation des réseaux** ?* » a été posée lors de 17 ateliers-débats, les participants étaient **majoritairement favorables (9 débats)**, **très majoritairement favorables (7 débats)**, **majoritairement défavorables (1 débat)**.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines des EnR, du stockage de l'énergie et des réseaux.

👉 Près de la moitié des propositions évoque :

- 1- **la nécessité d'adopter une trajectoire basée sur la réduction des consommations énergétiques grâce à la sobriété et à l'efficacité puis, de travailler sur le mix énergétique permettant de satisfaire ces consommations.** A ce titre, plusieurs débats ont mentionné le scénario TERRA 2050 ou le scénario NégaWatt comme les trajectoires à suivre pour atteindre les objectifs à l'horizon 2050. Cependant, des entreprises s'interrogent sur le bien-fondé de tels scénarios et envisagent à contrario une augmentation des consommations d'énergie liée à la croissance économique.

A l'échelle des territoires, plusieurs contributions évoquent des **démarches de type Territoires à Energie Positive (TEPOS)** basées sur la modélisation des besoins et des productions à partir des énergies renouvelables disponibles sur le territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en identifiant les nécessaires solidarités entre territoires.

👉 Les avis concernant la place du nucléaire et l'exploitation des gaz de schiste sont divergents.

1. En ce qui concerne **l'électricité d'origine nucléaire**, deux débats en faveur du maintien de la place du nucléaire présentent des arguments portant sur le coût de l'énergie, l'existence de filières performantes et le faible contenu carbone de l'électricité produite. Dans huit débats sont proposées une réduction plus importante voire une « sortie du nucléaire » à l'horizon 2050. Les arguments mis en avant sont alors le coût de la gestion des déchets et du nécessaire renouvellement des centrales.
2. Principalement dans un objectif de compétitivité des entreprises, deux débats ont évoqué la nécessité d'évaluer le gisement de **gaz de schiste** en France ainsi que de poursuivre la recherche sur des techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement. Au contraire, six débats ont exprimé l'intérêt de ne pas développer une telle ressource d'énergie non renouvelable et émettrice de gaz à effet de serre.

Question 3 : Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelles stratégies de développement industriel et territorial ?

Pour les citoyens consultés lors de la Journée citoyenne, la transition énergétique est considérée comme un moteur interne à la société française. En effet, 83% des participants rhônalpins considèrent que la transition énergétique aura des effets positifs.

👉 De même et de façon majoritaire, les participants aux ateliers-débats envisagent la transition énergétique comme :

- 1- Une **opportunité de valoriser les ressources du territoire et développer les solidarités entre les territoires** : produire localement au plus près des consommations selon un mix énergétique basé sur les potentialités du territoire pour mobiliser ses richesses.

- 2- Une **possibilité de stimuler et relocaliser l'économie** : travailler sur la structuration au niveau local des filières « énergie renouvelable » et « efficacité énergétique » pour l'ensemble de la chaîne de valeur : recherche, production, ingénierie, construction, maintenance et approvisionnement pour créer des emplois pérennes et non délocalisables, pour intensifier les relations entre les acteurs locaux dans une économie locale collaboratrice. Développer les circuits courts : recycleries, filières de réparation locale...
- 3- Un **moyen de développer l'activité économique et l'emploi**.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- soutenir sous la forme d'avantages fiscaux les PME du secteur des EnR ou de l'efficacité énergétique,
- simplifier le Code des marchés publics pour faciliter la réponse des producteurs ou entreprises locales aux appels d'offres et encourager la prise en compte des critères « énergie grise » ou « coût global ».

4- Une occasion de déployer massivement mais de façon raisonnée les EnR (c'est-à-dire en concertation avec les populations et sur des sites sans conflit d'usage) : point incontournable du scénario TERRA en termes de développement local et industriel :

- **biomasse** : filière locale productrice d'emplois ayant besoin d'un soutien en terme de structuration : créer des groupements / coopératives de producteurs, rapprocher les plateformes de vente des lieux de consommations, créer une labellisation du bois énergie et du bois matériaux, faciliter l'accessibilité aux parcelles (chemins d'accès...), utiliser un matériel performant dans un souci de préservation de la qualité de l'air.
- **méthanisation** : enjeu fort de développement local par la valorisation des déchets, les différentes possibilités d'utilisation du biogaz (injection, cogénération ou gaz véhicule) et l'amélioration de la qualité des sols : sensibiliser, informer et structurer les acteurs potentiels (agriculteurs, industriels, collectivités), structurer des filières de collecte des déchets, faciliter le développement d'unités de méthanisation mutualisées et de proximité.
- **solaires photovoltaïques** : développement en toiture et création de centrales au sol sur des terrains sans conflit d'usage : friches industrielles, parkings, terrains non utilisés...
- **éolien** : petits projets pour les particuliers, projets éoliens d'envergure.
- **production hydroélectrique** : améliorer les systèmes de production existants en développant l'innovation, créer de nouvelles installations de petite et micro-hydraulique notamment sur adduction d'eau potable.
- **géothermie performante** : géothermie profonde pour alimenter les réseaux de chaleur, et géothermie collective ou individuelle.
- **hydrogène** : carburant et moyens de stockage de l'électricité produite à partir des EnR
De façon transversale, il apparaît nécessaire :
 - de renforcer l'accompagnement des projets EnR depuis l'étude d'opportunité jusqu'à la réalisation,
 - de travailler sur **l'acceptabilité des projets énergies renouvelables par les citoyens** pour éviter le syndrome « NIMBY » (lié à l'impact paysager de l'éolien et des centrales photovoltaïques notamment). La sensibilisation, la concertation en amont des projets ainsi que les possibilités de participation financière des citoyens à ces projets (avec partage des dividendes) sont identifiés comme des éléments favorables à l'adhésion des citoyens, comme en témoignent les « centrales villageoises » en cours de création dans les Parcs naturels régionaux rhônalpins.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- prévoir obligatoirement dans les SCOT des espaces réservés aux EnR,

- pour le bois-énergie : faciliter l'identification des propriétaires forestiers par un remembrement ou une modification du Code forestier imposant l'adhésion de tout propriétaire forestier à une instance de gestion patrimoniale, mettre en place un « fonds forêt », inclure la culture biomasse dans la PAC,
- pour le solaire thermique et photovoltaïque : obliger à la réalisation d'un inventaire des toitures permettant d'identifier les possibilités de déploiement,
- pour l'hydroélectricité : rendre effectifs les renouvellements de concession, incluant des conditions d'amélioration d'efficacité énergétique et environnementale,
- pour la méthanisation : mettre en place une taxe sur la collecte des ordures ménagères pour financer les unités de méthanisation (en prévoyant des ajustements pour les familles ou entreprises précaires),
- faciliter l'émergence de projets EnR avec participation citoyenne (type « centrales villageoises ») en clarifiant et allégeant les démarches administratives, juridiques, financières préalables à la réalisation de tels projets.

👉 Les **propositions** suivantes sont **évoquées moins souvent** :

- 1- **accompagner les mutations économiques** générées par la transition énergétique : changement d'échelle de certaines filières.
- 2- **Permettre la création de nouveaux opérateurs énergétiques publics ou à actionnariat participatif à vocation énergétique** : SEM, SPL, SAS, SCIC.
- 3- **faciliter et encourager l'autoproduction et l'autoconsommation**, notamment pour réduire au maximum les pertes.

Question 4 : Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices?

👉 La **majorité** des propositions évoque :

- 1- la **révision de la fiscalité énergétique** en faveur de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, du développement des EnR et de l'efficacité énergétique.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- réduire (ou supprimer) les aides publiques et niches fiscales qui aggravent le réchauffement climatique
- utiliser la TICPE pour la transition énergétique,
- aligner progressivement la fiscalité diesel sur la fiscalité essence pour alimenter un fonds dédié aux politiques de transport et de maîtrise de l'énergie, et géré par les Conseil Régionaux ou les Autorités Organisatrices de l'Energie,
- définir un taux de TVA préférentiel pour l'efficacité énergétique et les EnR,
- assurer une répartition plus large du produit de l'IFER au prorata des nuisances subies,
- élargir la CSPE aux énergies thermiques (gaz, fioul éventuellement chaleur) pour financer des actions de maîtrise de l'énergie, de lutte contre la précarité énergétique, et le développement de la

cogénération et du biogaz,

- bonifier les tarifs d'achat pour les projets impliquant les collectivités ou citoyens.

On notera cependant que l'élargissement de la CSPE ne fait pas complètement consensus.

2- l'amélioration des systèmes de financement pour la rénovation du bâtiment couplée à la mise en place d'un système d'accompagnement (technique, administratif et financier) depuis la réflexion jusqu'à la réalisation des travaux pour tout type de porteurs de projets.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

Pour les logements privés :

- poursuivre et améliorer les systèmes d'aides existants : Eco PTZ (rallonger la durée de remboursement), dispositifs de l'ANAH, crédits d'impôt, prêts à taux préférentiels, ou liés au montant de l'économie d'énergie ;
- conditionner les aides à des critères de sélection des entreprises qualifiées et formées et confirmer le principe d'éco-conditionnalité effectif au 1er janvier 2014 ;
- développer un fonds de garantie des loyers pour permettre aux propriétaires d'investir dans la réhabilitation thermique des logements, informer sur les possibilités d'utilisation de la 3ème ligne de quittance.

pour les copropriétés :

- simplifier les modes de financement par la mise en place d'Eco PTZ collectif et l'intervention de tiers-investisseurs pour faire porter l'investissement par la copropriété, introduire la notion d'intérêt collectif dans la loi de 1965 sur les copropriétés afin de faciliter les décisions d'investissement de rénovation du bâti ou du système de chauffage,
- encourager l'auto-rénovation pour faciliter la réutilisation des matériaux et réduire les coûts,
- mettre en place des « parcours logement » pour les personnes âgées en leur permettant de se rapprocher du centre-ville ou développer des aides spécifiques aux descendants réalisant des travaux d'économie d'énergie dans les logements des personnes âgées.

Pour le logement des personnes défavorisées :

- stabiliser le montant des aides à la rénovation sur des engagements pluriannuels permettant aux ménages de projeter leurs dépenses en maintenant un taux de subvention incitatif de l'ordre de 80% (mobilisation du crédit d'impôt, de l'Eco PTZ, des dispositifs de l'ANAH, du FEDER, des collectivités locales),

Pour toutes cibles :

- créer un système de financement, garanti par une assurance, permettant de financer les coûts de rénovation thermique par les économies réalisées.

La question « *Etes-vous favorable à la mise en place d'une **taxe redistributive** qui viserait à **améliorer l'efficacité énergétique** notamment **pour les particuliers**. Cette taxe pourrait être redistribuée sous la forme d'aide aux particuliers ?* » a été posée lors de 12 ateliers-débats. Les participants étaient **majoritairement favorables (7 débats)**, et **très majoritairement favorables (5 débats)** à cette proposition.

Près de la moitié des propositions évoque :

- 1- le besoin d'identifier le **coût global de la transition énergétique** en prenant en compte **les aspects économiques, sociaux et environnementaux** et de les analyser au regard **des coûts liés à l'inaction et des bénéfices attendus** : réduction des gaz à effet de serre et limitation du dérèglement climatique, réduction de la dépendance énergétique et donc du risque géopolitique, amélioration de la qualité de l'air (liée à la maîtrise de l'énergie dans les transports et le bâtiment), impacts positifs sur la santé, impacts positifs sur le coût de l'énergie, optimisation de la gestion des déchets, réduction des risques liés au nucléaire, développement de l'économie locale, création d'emplois...
- 2- les attentes des rhônalpins de mieux **connaître le coût global des différentes sources de production d'énergie** et de mettre en place un **tarif de l'énergie en lien avec le coût global et incitant à réaliser des économies d'énergie et à utiliser les énergies renouvelables**. Les organismes professionnels sont sensibles à la problématique du coût des énergies. En effet, c'est un facteur déterminant pour la compétitivité et l'attractivité des entreprises qui évoluent sur un terrain mondial.

Incidations financières ou propositions réglementaires :

- mettre en place une tarification progressive de l'énergie fonction de l'énergie utilisée et basée sur une consommation déterminée par foyer. Les kWh supérieurs à cette consommation auraient un tarif plus élevé. Cette tarification doit être juste et solidaire dans l'objectif de ne pas accroître la précarité énergétique. Cette tarification progressive devrait s'appliquer à l'ensemble des consommateurs (particuliers, entreprises, collectivités...),
- développer des tarifs sociaux de l'énergie ayant un véritable impact sur les factures des ménages les plus modestes, y compris ceux alimentés par un réseau de chaleur,
- renforcer la tarification permettant de lisser les consommations électriques en remettant en souscription les tarifs EJP (Effacement des Jours de Pointe) ou en développant de nouvelles offres tarifaires (encourageant l'effacement) rendues possibles par le déploiement des Smart Grids.

- 3- la nécessité de **créer, au niveau national, un cadre stable et pérenne en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des EnR** : **maintien des dispositifs de financement existants : fonds chaleur, tarif d'achat, crédit d'impôt, aides ANAH,...** **harmonisation des systèmes d'aides pour une meilleure lisibilité**

- 4- **les mesures à mettre en place dans le domaine de la mobilité**

Incidations financières ou propositions réglementaires :

- au niveau national, régional ou local, créer une taxe sur les carburants dédiée au financement des transports en commun (en créant un droit aux carburants pour tous avec une quantité de carburants non taxé pour ne pas renforcer la précarité énergétique),
- mettre en place une taxe sur les déplacements en avion,
- aider au remplacement des véhicules anciens en instaurant un système de bonus/malus fonction du carburant, des émissions de CO2 et de l'impact sur la qualité de l'air.

- 5- **la mobilisation des financements existants et le développement de financements innovants :**

- mobilisation et réorientation de financements existants : réorienter la PAC vers les exploitations locales et respectueuses de l'environnement, orienter les fonds des opérateurs de réseaux vers les actions facilitant l'intégration des EnR et les synergies entre les réseaux, décliner la BPI pour les particuliers, mobiliser un fonds de relance européen pour la rénovation du tertiaire public...

- développement de nouveaux types de financement : groupements d'achat, tiers-financement, partenariat public/privé, contrats de performance énergétique, opérateurs ou opérations apportant à la fois un soutien technique et financier (SPL Oser ou l'opération Mur-Mur à Grenoble), identifiés comme des outils stratégiques d'une politique incitative.

👉 **Les propositions suivantes sont évoquées moins souvent :**

- 1- **l'amélioration du dispositif des CEE** : élargir le dispositif en englobant plus largement les gaz à effet de serre (CEGES) et en créant un dispositif d'amélioration de la qualité de l'air (CAA).

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- renouveler le dispositif des CEE avec une augmentation forte des objectifs de volumes et en privilégiant les mesures sur l'enveloppe à celles sur la production,
- enrichir les fiches CEE pour l'industrie : usages Climatisation/Ventilation/Chauffage notamment,
- orienter la 3^{ème} période CEE vers les actions de lutte contre la précarité énergétique en bonifiant les CEE d'un facteur 2 à 3, et en allouant des quotas aux CEE réalisés au bénéfice des ménages en précarité. Un quota non atteint donnerait lieu à des pénalités compensatoires qui seraient redistribuées aux collectivités locales pour leurs actions de lutte contre la précarité,
- développer des SEM ou SPL (structure de type guichet unique pour l'accompagnement et le financement) capables de valoriser les CEE en logement social,
- défiscaliser les revenus issus des CEE,
- instaurer un prix planché des CEE pour créer un signal prix indexé à la balance commerciale énergétique française,
- élargir l'éligibilité des non-obligés aux SEM et SPL dédiées à la rénovation thermique.

- 2- **Prise en compte du coût global en matière de décision d'investissement, d'achat ou de réalisation :**

Incitations financières ou propositions réglementaires :

imposer une analyse en coût global pour tout financement de projet/d'investissement sur la période d'amortissement (investissement et coût de fonctionnement) et refondre le plan comptable pour permettre une vision en coût global.

QUESTION 5 : QUELLE GOUVERNANCE ? QUEL RÔLE NOTAMMENT POUR L'ETAT ET LES COLLECTIVITES ?

Lors de la Journée citoyenne, la majorité des citoyens rhônalpins se voit comme acteurs de la transition énergétique. Cependant, ils identifient l'Europe (64%), l'échelon régional (36%) ainsi que les autres niveaux de collectivités (36%) et enfin l'Etat (32%) comme les niveaux légitimes du cadrage politique nécessaire.

👉 La **majorité des propositions s'accorde** sur le fait que :

- 1- **chacun : citoyens, collectivités, Etat, Europe a son rôle à jouer pour réussir** la transition énergétique.
- 2- **le niveau local est identifié comme l'échelon pertinent pour la mise en œuvre de la transition énergétique.** Les changements majeurs liés à la transition énergétique (décentralisation des productions, développement de nouveaux usages ex : véhicules électriques rechargeables, possibilités d'actions sur les consommations ex : Smart Grids) nécessitent de gérer les consommations au plus près des productions. Ceci confère ainsi un nouveau rôle à la collectivité, en tant qu'autorité organisatrice de l'énergie. Il est proposé pour chaque territoire de mettre en place une politique énergétique locale basée sur ses potentialités et sur la mobilisation des différents acteurs. Le déploiement des Smart Grids permettrait aux collectivités d'obtenir des données de consommations très fines utilisables dans des démarches de planification énergétique.

L'échelon régional est identifié comme un échelon important dans le renforcement de la planification

énergétique territoriale à travers le SRCAE. Il propose des objectifs régionaux à moyen et long terme cohérents avec le niveau national et les engagements européens, et assure la coordination des actions des territoires.

La question « *Souhaitez-vous une véritable **coordination de la Région** pour faciliter le transfert d'expériences et la généralisation progressive entre toutes les collectivités ?* » a été posée lors de 14 ateliers-débats. Les participants étaient **majoritairement favorables (7 débats)**, **très majoritairement favorables (6 débats)**, **majoritairement défavorables (1 débat)**.

La question de l'échelle est posée dans un certain nombre de contributions, on parle de départements, bassins de vie, intercommunalité, ou échelle communale. Il est, par exemple, proposé de mettre en place des schémas « énergies » départementaux portés par les syndicats d'énergie pour améliorer la cohérence des projets à l'échelle des bassins de vie ou des intercommunalités.

Les contributions font clairement ressortir **le besoin de décentraliser et mieux articuler les compétences des différents niveaux décisionnaires** afin de limiter les doublons, ainsi que de simplifier et réduire le nombre de structures responsables notamment dans le domaine des transports, du logement, de l'urbanisme et de l'énergie.

Il est également proposé, pour la rénovation thermique ou pour le développement des EnR, de **s'appuyer sur les structures existantes pour regrouper l'expertise et mutualiser les compétences** : conseil en énergie partagé, agences locales de l'énergie et du climat sur un territoire, syndicats d'énergie à la maille départementale.

Incitations financières ou propositions réglementaires :

- donner un rôle législatif et d'incitation fiscale aux Régions,
- transférer une partie de la fiscalité énergétique aux territoires pour la mise en œuvre de la transition énergétique, donner la possibilité aux Régions d'instaurer une fiscalité régionale,
- donner la possibilité d'expérimenter au niveau local pour faciliter l'innovation,
- obliger à la mise en œuvre d'une politique de l'énergie basée sur un état des lieux du territoire et la fixation d'objectifs précis en termes de développement des EnR, de rénovation thermique et d'actions sur les déplacements.

👉 La question de la gouvernance a été traitée dans 39 ateliers débats, **les propositions suivantes ont été formulées par plusieurs acteurs :**

- 1- le **niveau mondial** : recherche d'un **accord réglementaire** sur les émissions de CO2.
- 2- **l'Europe** : **cadrage** via les directives, **incitations** via le développement de mécanismes financiers.
- 3- **l'Etat** :
 - **cadrage** : définition d'une stratégie nationale pérenne qui fixe un cap précis pouvant être décliné à une maille plus fine,
 - **police** (suivi et contrôle) grâce à la création d'instances dédiées à la transition énergétique visant à s'assurer du respect des réglementations mises en place,
 - **incitation** via la fiscalité et les mécanismes financiers,
 - **mobilisation des financements**,
 - **information et éducation**.
- 4- Tous **les niveaux de collectivités** :
 - la collectivité devient **animatrice du territoire**. Elle implique, mobilise, fédère les acteurs du territoire et les citoyens sur les questions de la transition énergétique. Elle facilite la participation des citoyens

(concertation, participation financières...) dans les projets énergétiques,

- elle soutient les acteurs associatifs et incite à l'émergence de projets innovants,
 - elle s'empare de la production d'énergie sur son territoire à travers la possibilité de créer des régies, notamment des régies multi-énergie.
 - elle assure une compétence renforcée d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie : une meilleure articulation des relations concédant – concessionnaire des réseaux permet de mieux agir sur la maîtrise de l'énergie et de développer une approche multi-réseaux.
- 5- **Les citoyens** : appropriation de la transition énergétique grâce à l'implication dans les projets du territoire,

Conclusions et recommandations

Rhône-Alpes a fait le choix d'une mobilisation large des acteurs et citoyens en pariant sur l'intelligence collective pour ce débat : acteurs économiques et associatifs, collectivités, syndicats d'énergie et citoyens témoignent d'un intérêt fort pour la problématique de la transition énergétique.

En s'emparent, chacun à leurs niveaux, des enjeux de la transition et en se disant prêts à faire évoluer leurs pratiques et leurs décisions vers plus de sobriété et d'efficacité énergétique, les rhônalpins dans leur ensemble se montrent ainsi concernés et sensibilisés, témoignant de la maturité d'ensemble du territoire rhônalpin dans la compréhension et la prise en compte de ce sujet aux contours pourtant complexes.

Il convient également de souligner que la transition énergétique est perçue, en région, de façon globalement très favorable :

- opportunité pour stimuler l'économie locale et développer des emplois pérennes ;
- vecteur de valorisation des ressources du territoire ;
- solution pour réduire la dépendance énergétique, diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air ;
- mais également occasion de modifier les modes de vie vers plus de solidarité, de coopération et de concertation.

L'histoire de Rhône-Alpes, depuis longtemps liée à la problématique de l'énergie, et plus récemment le soutien des politiques publiques locales autour des questions énergétiques, qui a permis la réalisation de nombreuses expérimentations et la diffusion de bonnes pratiques, expliquent sans doute pour partie, cette « maturité régionale ». Ainsi, depuis plusieurs dizaines d'années, la Région Rhône-Alpes développe une politique énergétique ambitieuse. Un grand nombre de territoires rhônalpins sont pionniers pour la mise en place d'Agendas 21 et de Plans Climat volontaires. Certains s'engagent aujourd'hui dans des démarches Territoires à Energie Positive (TEPOS). Un tissu dense d'acteurs regroupant des associations, pôles de compétitivité et clusters d'envergure nationale voire européenne participent également largement de cette dynamique générale.

La région Rhône-Alpes est donc prête pour engager la transition énergétique. Ses acteurs qu'ils soient publics ou privés, collectifs ou individuels peuvent démultiplier l'action à grande échelle dès lors que l'impulsion sera donnée par une loi ambitieuse sur la transition énergétique. Celle-ci pourra s'appuyer sur les territoires en libérant les énergies locales grâce à :

- La **définition d'un scénario clair à l'horizon 2025 et 2050** tant sur la maîtrise de l'énergie déjà définie dans la loi POPE que sur le mix énergétique visé, cohérent avec nos objectifs internationaux et européens.
- La **diffusion de la sobriété et de l'efficacité** énergétique facteur clef du succès de cette transition énergétique.
- La **levée de certains freins institutionnels** (réglementation des copropriétés ou réglementation sur les déchets par exemple) ou leur délégation au niveau régional.
- La **territorialisation de la politique énergétique** basée sur les différents niveaux institutionnels en fonction de leurs compétences, spécificités et potentiels. Les objectifs définis à chaque niveau seront cohérents avec un schéma régional devenu prescriptif.
- La **traduction de ce scénario à travers la redéfinition des compétences et outils des différents niveaux décisionnaires** : réglementations, incitations financières, schémas directeurs, documents d'urbanisme, structures d'information et d'accompagnement : EIE, Agences locales de l'énergie et du climat, agence régionale de l'énergie..., qui devront être renforcés pour une plus grande autonomie des territoires.
- Un **accompagnement pour garantir la cohérence de l'ensemble** depuis la maille la plus fine (commune, intercommunalité ou bassin de vie) à l'échelle régionale, nationale puis européenne, et pour **assurer les solidarités entre les territoires**.

Enfin, la réussite de la territorialisation de la transition énergétique nécessitera de donner aux territoires les moyens d'innover ou de démultiplier leur action. Pour cela de nouvelles marges de manœuvres institutionnelles devraient leur permettre de mettre en place, à titre expérimental, de nouvelles taxes ou réglementations locales pour accompagner et permettre la généralisation des actions déjà engagées.

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration de la synthèse

Les contributions des acteurs de Rhône-Alpes ont présenté un très grand nombre de propositions se rapportant à l'ensemble des thématiques permettant d'engager la transition énergétique : de l'information et la formation, à la gouvernance, en passant par l'évolution des réglementations et des outils financiers...

L'ensemble de ces propositions, sans censure, ni jugement de valeur ont été regroupées en fonction des 4+1 questions, dans 5 à 10 rubriques par question présentant des idées majeures.

Par exemple, « développer la sobriété et l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment » a été identifié comme une idée majeure de la question 1 « Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétique nécessaires doit constituer le point de départ ». Toutes les propositions traitant de la sobriété et de l'efficacité énergétique dans le bâtiment ont été rattachées à cette idée majeure.

En fonction de leur fréquence d'apparition dans les contributions faites suite aux débats, les idées majeures ont été classées en 4 catégories :

👉 **La majorité des propositions évoque**

👉 **Près de la moitié des propositions évoque**

👉 **Les propositions suivantes sont évoquées moins souvent**

👉 **Les avis ... sont divergents.**

Ensuite, pour chaque idée majeure, la synthèse présente des exemples et illustrations concrètes. La richesse des débats ne permet pas de présenter l'exhaustivité des propositions mentionnées.

Les encarts verts présentent des exemples de propositions réglementaires et incitations financières évoquées lors de plusieurs débats. Elles sont reproduites sans interprétation.

Ces encarts présentent des statistiques concernant des questions proposées (mais non imposées) dans le guide d'animation des ateliers-débats. Les questions présentées dans la synthèse ont été posées lors de plus de 10 ateliers-débats ce qui signifie que 500 personnes environ ont donc pu s'exprimer. (Les chiffres indiqués correspondent au nombre de débats.)

Annexe 2 : Liste des sigles

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMAP :	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
BBC :	Bâtiment Basse Consommation
BPI :	Banque Publique d'Investissements
CEE :	Certificats d'Economie d'Energie
CO2 :	dioxyde de carbone
CSPE :	Contribution au Service Public de l'Electricité
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Eco PTZ :	Eco Prêt à Taux Zéro
EIE :	Espace Info Energie
EnR :	Energies renouvelables
FEDER :	Fonds Européen de Développement Régional
GES :	gaz à effet de serre
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IERA :	réseau Info Energie Rhône-Alpes
IFER :	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
ISO 50 001 :	norme visant à l'amélioration de la performance énergétique d'une organisation
kWh :	kiloWatt Heure : unité de mesure de l'énergie
NIMBY :	Not In My BackYard qui signifie « pas dans mon arrière-cours »
PAC :	Politique Agricole Commune
PCET :	Plan Climat Energie Territorial
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SEM :	Société d'Economie Mixte
SPL :	Société Publique Locale
SRCAE :	Schéma Régional Climat Air Energie
TEPOS :	Territoires à Energie Positive
TERRA :	Transition Energétique Région Rhône-Alpes
TICPE :	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée